

**DEPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE**

**ARRONDISSEMENT
DE MEAUX**

Nombres de Membres
En exercice : 12
Présents : 08
Votants : 12

Date de la convocation
04 janvier 2025

Date d'affichage
04 janvier 2025

**OBJET DE LA
DELIBERATION**

**Autorisation d'engager,
liquider, mandater
les dépenses
d'investissement avant le
vote du budget
primitif 2025**

ANNULE ET REMPLACE

Acte rendu exécutoire
Après réception en
Sous-Préfecture
Le

Et publication ou notification
Du

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEPT-SORTS**

Séance du samedi 11 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq le onze janvier à neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ARNOULT François, Maire.

PRESENTS : M François ARNOULT, Mme Laura CLAUSEL, M. William GANNEAU, M. Jean-Michel HOUDRY, Mme Camille JEAN-LOUIS, Mme Sophie KLEIN, Mme Sandrine RAUDE-LEROY et Mme Maryse WAUTHIER

ABSENTS EXCUSES : Mme Françoise BÖSCH, M. Alain LECOMTE, Mme Denise LINIK, M. Pascal MERLIN

POUVOIR : Mme Françoise BÖSCH donne pouvoir à Mme Maryse WAUTHIER
M. Alain LECOMTE donne pouvoir à M. François ARNOULT
Mme Denise LINIK donne pouvoir à M. Jean-Michel HOUDRY
M. Pascal MERLIN donne pouvoir à Mme Camille JEAN-LOUIS

Secrétaire de séance : Maryse WAUTHIER

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L 1612-1 modifié par la LOI n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 – art. 37 (VD).

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et exclusion des restes à réaliser. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le budget primitif 2025 n'ayant pas été voté avant le 1^{er} janvier 2025, il est proposé d'autoriser l'exécutif à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après :

Chapitre	Article	Désignation chapitres de dépenses	Rappel budget 2024	Montant autorisé (max 25 %)
20		Immobilisations incorporelles	45 000,00	11 250,00
	2031	Frais d'étude	40 000,00	10 000,00
	2032	Frais de recherche et de développement	3 000,00	750,00
	2033	Frais d'insertion	2 000,00	500,00
21		Immobilisations corporelles	744 221,40	186 055,35
	2111	Terrains nus	275 000,00	68 750,00
	2121	Plantations d'arbres et arbustes	50 000,00	12 500,00
	2152	Installations de voirie	271 721,40	67 930,35
	21538	Autres réseaux	75 000,00	18 750,00
	2158	Autres installations, matériels et outillages techniques	7 500,00	1 875,00
	21828	Autres matériels de transport	50 000,00	12 500,00
	2188	Autres	15 000,00	3 750,00
23		Immobilisations en cours	1 140 571,74	285 142,93
	2312	Agencement et aménagement de terrains	185 571,74	46 392,94
	2313	Construction	585 000,00	146 250,00
	2315	Installation, matériel et outillage techniques	370 000,00	92 500,00

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 pour le budget principal de la commune dans

les limites indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
François ARNOULT



**DEPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE**

**ARRONDISSEMENT
DE MEAUX**

Nombres de Membres

En exercice : 12

Présents : 08

Votants : 12

Date de la convocation

04 janvier 2025

Date d'affichage

04 janvier 2025

**OBJET DE LA
DELIBERATION**

**DEMANDE SUBVENTIONS
DE L'ÉTAT**

Acte rendu exécutoire

Après réception en

Sous-Préfecture

Le

Et publication ou notification

Du

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEPT-SORTS**

Séance du samedi 11 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq le onze janvier à neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ARNOULT François, Maire.

PRESENTS : M François ARNOULT, Mme Laura CLAUSEL, M. William GANNEAU, M. Jean-Michel HOUDRY, Mme Camille JEAN-LOUIS, Mme Sophie KLEIN, Mme Sandrine RAUDE-LEROY et Mme Maryse WAUTHIER

ABSENTS EXCUSES : Mme Françoise BÖSCH, M. Alain LECOMTE, Mme Denise LINIK, M. Pascal MERLIN

POUVOIR : Mme Françoise BÖSCH donne pouvoir à Mme Maryse WAUTHIER
M. Alain LECOMTE donne pouvoir à M. François ARNOULT
Mme Denise LINIK donne pouvoir à M. Jean-Michel HOUDRY
M. Pascal MERLIN donne pouvoir à Mme Camille JEAN-LOUIS

Secrétaire de séance : Maryse WAUTHIER

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant la rénovation et la mise en accessibilité PMR du cheminement piétonnier de l'avenue Franklin Roosevelt pour un coût total de 97 476 € HT avec un taux demandé de financement des subventions de l'état de 30% ;

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention des **subventions État - exercice 2025** ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **adopte** l'opération de rénovation et de mise en accessibilité PMR du cheminement piétonnier de l'avenue Franklin Roosevelt pour un coût total de 139 385 € HT soit 167 013,00 € toute taxe comprise (TTC) avec un taux demandé de financement des subventions de l'état de 30% ;
- **décide** de présenter un dossier de demande de **subvention ÉTAT** dans le cadre de la programmation 2025 ;
- **s'engage** à financer l'opération de la façon suivante :

Coût de l'opération : 167 013,00 € TTC

Subventions de l'état 30% du HT : 41 815,50 €

Auto financement communal : 125 197,50 €

- dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2025, article 2315 section d'investissement ;
- autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
François ARNOULT



**DEPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE****ARRONDISSEMENT
DE MEAUX**

Nombres de Membres

En exercice : 12

Présents : 08

Votants : 12

Date de la convocation

04 janvier 2025

Date d'affichage

04 janvier 2025

**OBJET DE LA
DELIBERATION****MODIFICATION DES
STATUTS DE
LA CACPB**

Acte rendu exécutoire

Après réception en

Sous-Préfecture

Le

Et publication ou notification

Du

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEPT-SORTS****Séance du samedi 11 janvier 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le onze janvier à neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ARNOULT François, Maire.

PRESENTS : M François ARNOULT, Mme Laura CLAUSEL, M. William GANNEAU, M. Jean-Michel HOUDRY, Mme Camille JEAN-LOUIS, Mme Sophie KLEIN, Mme Sandrine RAUDE-LEROY et Mme Maryse WAUTHIER

ABSENTS EXCUSES : Mme Françoise BÖSCH, M. Alain LECOMTE, Mme Denise LINIK, M. Pascal MERLIN

POUVOIR : Mme Françoise BÖSCH donne pouvoir à Mme Maryse WAUTHIER
M. Alain LECOMTE donne pouvoir à M. François ARNOULT
Mme Denise LINIK donne pouvoir à M. Jean-Michel HOUDRY
M. Pascal MERLIN donne pouvoir à Mme Camille JEAN-LOUIS

Secrétaire de séance : Maryse WAUTHIER

Lors du conseil communautaire réuni en date du 3 décembre 2024, la CACPB a validé la modification de ses statuts notamment au travers ses compétences supplémentaires définies librement.

En effet, la volonté est d'harmoniser les compétences de la Communauté d'Agglomération en matière de gestion des abribus sur le territoire (installation et entretien).

A l'heure actuelle, la Communauté d'agglomération coulommiers pays de brie gère l'entretien des abribus (réparation, remplacement, voir nouvel installation) pour la quasi-totalité des abribus de l'ex-Pays Fertois et 8 arrêts sur le territoire de l'ex-Pays Créçois.

Le reste des abribus est géré par les communes ou le Département.

A ce jour, on peut faire faire l'estimation suivante :

- total des abribus de compétence aggro : 110 abribus
- total des abribus de compétence communale : 110 abribus
- total des abribus départementaux : 50 abribus
- total de points d'arrêt : 720

A noter que la CACPB n'aurait pas à entretenir ni à installer les abris bus départementaux

Il est ainsi proposé de modifier les statuts de la manière suivante :

5-3 Compétences supplémentaires définies librement**5.3.3 En matière de transport**

- élaboration et actualisation d'un plan local de déplacement
- étude, participation à la réalisation et entretien d'aires de covoiturages et

Envoyé en préfecture le 14/01/2025
Reçu en préfecture le 14/01/2025
Publié le
ID : 077-217704485-20250111-202500005-DE

- *multimodales conformément au schéma défini par le Département*
- *subventions des titres de transport des collégiens non subventionnables et des lycéens du territoire*
- *la communauté d'agglomération est compétente pour l'organisation et la gestion des transports scolaires des établissements primaires vers le centre aquatique des capucins, la piscine de La Ferté-sous-Jouarre et la piscine de Crécy-la-Chapelle*
- *installation et entretien des abribus sur le territoire hors abri bus du Département*

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI/ n° 116 du 25 octobre 2019 portant création de la communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie et de la communauté de communes du Pays Créçois

Vu les projets de statuts de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie validés en conseil communautaire du 3 décembre 2024,

PROPOSE de modifier les statuts tels qu'ils sont annexés

Après examen, délibéré, le Conseil Municipal,

EMET un avis favorable aux statuts.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
François ARNOULT



**DEPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE**

**ARRONDISSEMENT
DE MEAUX**

Nombres de Membres
En exercice : 12
Présents : 08
Votants : 12

Date de la convocation
04 janvier 2025

Date d'affichage
04 janvier 2025

**OBJET DE LA
DELIBERATION**

**COUPE DE BOIS DANS LA
FORÊT COMMUNALE**

ANNÉE 2024

Acte rendu exécutoire
Après réception en
Sous-Préfecture
Le

Et publication ou notification
Du

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEPT-SORTS**

Séance du samedi 11 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq le onze janvier à neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ARNOULT François, Maire.

PRESENTS : M François ARNOULT, Mme Laura CLAUSEL, M. William GANNEAU, M. Jean-Michel HOUDRY, Mme Camille JEAN-LOUIS, Mme Sophie KLEIN, Mme Sandrine RAUDE-LEROY et Mme Maryse WAUTHIER

ABSENTS EXCUSES : Mme Françoise BÖSCH, M. Alain LECOMTE, Mme Denise LINIK, M. Pascal MERLIN

POUVOIR : Mme Françoise BÖSCH donne pouvoir à Mme Maryse WAUTHIER
M. Alain LECOMTE donne pouvoir à M. François ARNOULT
Mme Denise LINIK donne pouvoir à M. Jean-Michel HOUDRY
M. Pascal MERLIN donne pouvoir à Mme Camille JEAN-LOUIS

Secrétaire de séance : Maryse WAUTHIER

Monsieur le Maire a donné lecture au conseil municipal du volume coupé sur la forêt communale pour l'année 2024, à savoir :

Parcelle (unité de gestion)	Surface (à désigner)	Type de coupe	Destination
Forêt entière	252	Sanitaire	Vente intégrale par deux acheteurs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1- approuve la vente 2024

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
François ARNOULT

Envoyé en préfecture le 14/01/2025
Reçu en préfecture le 14/01/2025
Publié le
ID : 077-217704485-20250111-202500007-DE

**DEPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE**

**ARRONDISSEMENT
DE MEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEPT-SORTS**

Nombres de Membres
En exercice : 12
Présents : 08
Votants : 12

Séance du samedi 11 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq le onze janvier à neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ARNOULT François, Maire.

Date de la convocation
04 janvier 2025

PRESENTS : M François ARNOULT, Mme Laura CLAUSEL, M. William GANNEAU, M. Jean-Michel HOUDRY, Mme Camille JEAN-LOUIS, Mme Sophie KLEIN, Mme Sandrine RAUDE-LEROY et Mme Maryse WAUTHIER

Date d'affichage
04 janvier 2025

ABSENTS EXCUSES : Mme Françoise BÖSCH, M. Alain LECOMTE, Mme Denise LINIK, M. Pascal MERLIN

POUVOIR : Mme Françoise BÖSCH donne pouvoir à Mme Maryse WAUTHIER
M. Alain LECOMTE donne pouvoir à M. François ARNOULT
Mme Denise LINIK donne pouvoir à M. Jean-Michel HOUDRY
M. Pascal MERLIN donne pouvoir à Mme Camille JEAN-LOUIS

Secrétaire de séance : Maryse WAUTHIER

**OBJET DE LA
DELIBERATION**

Monsieur le Maire indique que la forêt communale relevant du régime forestier remplit les critères fixés par l'article R.212-8 du code forestier pour être gérée selon un règlement type de gestion. Par conséquent, le conseil est invité à donner son accord sur le document des prescriptions propre à la forêt communale de Sept-Sorts, établi par l'Office National des Forêts conformément au règlement type de gestion applicable sur le périmètre du Schéma régional d'aménagement d'Ile-de-France (document de 2008) dont elle dépend.

**ACCORD SUR LE
DOCUMENT DE
PRESCRIPTIONS
CONFORME AU RTG
(règlement type de
gestion)**

Avec cet accord, la forêt communale présente une garantie de gestion durable, conformément aux dispositions de l'article L.124-1 du code forestier.

Acte rendu exécutoire
Après réception en
Sous-Préfecture
Le

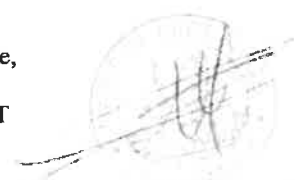
Monsieur le Maire présente les programmes prévisionnels de coupes et de travaux pour les prochaines années, tels qu'ils découlent de ce document des prescriptions. Ces programmes sont ici présentés à titre indicatif et serviront à élaborer les états d'assiette (programmes annuels de coupes) et les programmes annuels de travaux qui seront proposés ultérieurement à l'approbation de la commune.

Et publication ou notification
Du

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DONNE SON ACCORD** sur le document des prescriptions propre à la forêt communale de Sept-Sorts qui lui a été présenté, lequel a été établi conformément au règlement type de gestion applicable sur le périmètre du schéma régional d'aménagement d'Ile-de-France, qui lui a également été présenté.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
François ARNOULT



**DEPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE**

**ARRONDISSEMENT
DE MEAUX**

Nombres de Membres

En exercice : 12

Présents : 08

Votants : 12

Date de la convocation

04 janvier 2025

Date d'affichage

04 janvier 2025

**OBJET DE LA
DELIBERATION**

**ACHAT D'UNE PARTIE DU
TERRAIN AU 1 RUE DES
PETITS CLOS**

PARCELLE B 316

Acte rendu exécutoire

Après réception en

Sous-Préfecture

Le

Et publication ou notification

Du

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEPT-SORTS**

Séance du samedi 11 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq le onze janvier à neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ARNOULT François, Maire.

PRESENTS : M François ARNOULT, Mme Laura CLAUSEL, M. William GANNEAU, M. Jean-Michel HOUDRY, Mme Camille JEAN-LOUIS, Mme Sophie KLEIN, Mme Sandrine RAUDE-LEROY et Mme Maryse WAUTHIER

ABSENTS EXCUSES : Mme Françoise BÖSCH, M. Alain LECOMTE, Mme Denise LINIK, M. Pascal MERLIN

POUVOIR : Mme Françoise BÖSCH donne pouvoir à Mme Maryse WAUTHIER
M. Alain LECOMTE donne pouvoir à M. François ARNOULT
Mme Denise LINIK donne pouvoir à M. Jean-Michel HOUDRY
M. Pascal MERLIN donne pouvoir à Mme Camille JEAN-LOUIS

Secrétaire de séance : Maryse WAUTHIER

Le maire informe l'assemblée :

Que suite à la réflexion entre les conseillers lors du dernier conseil municipal du 22 novembre 2024 pour racheter une petite surface de la parcelle B 316 afin de laisser un passage pour que l'eau s'écoule dans le ru et ne reste pas sur le parking en cas d'inondations ;

Qu'une décision sur le prix a été fixé entre les propriétaires du terrain et la Mairie ;

Qu'un géomètre va intervenir afin de délimiter et calculer le total de la surface d'achat ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'approuver l'achat d'une partie du terrain au 1 rue des Petits Clos à Sept-Sorts – parcelle B 316 pour un montant de 80,00€ le mètre carré ;

AUTORISE le Maire à signer tous les actes concernant cet achat.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget annuel.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 14/01/2025
Reçu en préfecture le 14/01/2025
Publié le
ID : 077-217704485-20250111-202500008-DE

Pour extrait conforme,
Le Maire,
François ARNOULT



Envoyé en préfecture le 14/01/2025
Reçu en préfecture le 14/01/2025
Publié le
ID : 077-217704485-20250111-202500009-DE

**DEPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE**

**ARRONDISSEMENT
DE MEAUX**

Nombres de Membres
En exercice : 12
Présents : 08
Votants : 12

Date de la convocation
04 janvier 2025

Date d'affichage
04 janvier 2025

**OBJET DE LA
DELIBERATION**

**RENOUVELLEMENT
CONTRAT DE
LOCATION DU
LOGEMENT AU
21 RUE DE LA MAIRIE**

Acte rendu exécutoire
Après réception en
Sous-Préfecture
Le

Et publication ou notification
Du

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEPT-SORTS**

Séance du samedi 11 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq le onze janvier à neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ARNOULT François, Maire.

PRESENTS : M François ARNOULT, Mme Laura CLAUSEL, M. William GANNEAU, M. Jean-Michel HOUDRY, Mme Camille JEAN-LOUIS, Mme Sophie KLEIN, Mme Sandrine RAUDE-LEROY et Mme Maryse WAUTHIER

ABSENTS EXCUSES : Mme Françoise BÖSCH, M. Alain LECOMTE, Mme Denise LINIK, M. Pascal MERLIN

POUVOIR : Mme Françoise BÖSCH donne pouvoir à Mme Maryse WAUTHIER
M. Alain LECOMTE donne pouvoir à M. François ARNOULT
Mme Denise LINIK donne pouvoir à M. Jean-Michel HOUDRY
M. Pascal MERLIN donne pouvoir à Mme Camille JEAN-LOUIS

Secrétaire de séance : Maryse WAUTHIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail de 6 ans du logement au 21 rue de la Mairie arrive à échéance le 31 janvier 2025 et demande l'autorisation au conseil de le renouveler.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité :

ACCEPTE le renouvellement du contrat de location pour 6 ans du logement communal à M. et Mme FONTAINE Jean-Baptiste pour la période du :

1^{er} février 2025 au 31 janvier 2031

ACCEPTE le montant mensuel du loyer à 416,06 euros (quatre cent seize euros et six centimes)

ACCEPTE le montant mensuel des charges à 140 euros qui correspond à une provision pour la consommation de gaz.

AUTORISE Mr le Maire à signer le contrat de location pour 6 ans et ses avenants du logement communal situé au 21 rue de la Mairie,

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire
François ARNOULT